

VERBATIM

CONFERENCE DE PRESSE

Bangui, le 30 avril 2025

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Bonjour à tous, je suis Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA.

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA. Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus.

La Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, salue la décision des dirigeants des groupes Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R) et Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC) de réintégrer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA).

Alors que l'une des tâches prioritaires confiées à la MINUSCA par le Conseil de sécurité des Nations Unies est d'appuyer le processus de paix, la Mission ne peut que se féliciter de toute initiative ou déclaration visant à faire taire les armes et à ramener l'ensemble de ses signataires dans l'Accord de paix de 2019 et la feuille de route de Luanda de 2021.

Nous suivons avec attention ces développements encourageants et réaffirmons qu'un retour vers l'APPR est la seule voie vers une paix durable. Conformément à notre mandat, nous sommes disponibles pour faciliter la mise en œuvre de cet accord, une fois que ses modalités auront été définies par ses signataires.

En soutien à la stabilisation en cours en République centrafricaine, la MINUSCA poursuit ses activités afin de permettre aux populations civiles de reprendre une vie normale, notamment en retrouvant leur liberté de circulation.

Plusieurs ponts viennent d'être réhabilités ou réparés par la Mission : celui de Zaorosango, situé à 45 kilomètres de Carnot, dans la préfecture de la Mambéré, ce qui permet de désenclaver la sous-préfecture de Gadzi, celui de Bornou à Bria dans la préfecture de la Haute-Kotto et, enfin, dans le cadre du plan de stabilisation de la Yadé, 9 ponts permettant de relier Bocaranga aux principales villes de la préfecture de la Ouhama-Pendé dont Ndim. Le dernier pont permettant l'accès à Ngoutéré sera finalisé et opérationnel dans les prochains jours.

La remise en état de ces ponts contribue non seulement à l'amélioration de la mobilité mais également au renforcement de la sécurité des populations qui deviennent ainsi plus facilement accessibles.

Un autre volet de la stabilisation est celui de l'accès à la justice et de la lutte contre l'impunité. La semaine dernière, la MINUSCA a soutenu l'organisation de journées portes ouvertes dans les tribunaux de première instance de Bambari, Bouar et Bria.

L'objectif était d'expliquer et de discuter le rôle de la justice et de son fonctionnement à des publics variés : fonctionnaires, représentants des communautés locales et collégiens. Des visites guidées des tribunaux et la distribution de dépliants ont complété les échanges.

Enfin, toujours dans le domaine de la justice, les Ministères de la Justice et de la Santé publique de la République centrafricaine ont signé mercredi dernier, le 23 avril 2025, un arrêté conjoint établissant le Comité interministériel mixte sur la santé des détenus, connu sous le nom de Comité Paritaire. Cet arrêté marque une avancée majeure dans la mise en œuvre de la Politique nationale de santé des détenus, adoptée en 2019, grâce à un plaidoyer

soutenu et à l'engagement technique de la MINUSCA. La création de ce Comité vise à combler une lacune cruciale en matière de gouvernance et de responsabilité dans le secteur de la santé pénitentiaire.

Cette avancée souligne le rôle essentiel et l'obligation de l'État de garantir le droit à la santé des détenus, conformément aux normes internationales des droits humains et aux principes de santé publique. La MINUSCA va poursuivre son soutien technique pour assurer l'opérationnalisation du comité et renforcer la pérennité du secteur de la santé carcérale.

Comme chaque année, la journée mondiale de la liberté de la presse sera célébrée ce samedi 3 mai. Cette journée rappelle aux gouvernements la nécessité de respecter leur engagement en faveur de la liberté de la presse. C'est aussi une journée de réflexion entre professionnels des médias sur les questions de liberté de la presse et d'éthique professionnelle.

Une réflexion qui portera cette année sur l'influence déterminante de l'intelligence artificielle sur le journalisme et les médias sous le thème : *Informer dans un monde nouveau – L'impact de l'intelligence artificielle sur la liberté de la presse et les médias*. Le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, dans le message diffusé à l'occasion de la célébration de cette journée rappelle que « *Le journalisme libre et indépendant est un bien commun essentiel [qui] est l'épine dorsale de la transparence, de la justice, de l'égalité et des droits humains [et que] partout, les journalistes doivent pouvoir informer librement, sans crainte ni parti pris.* »

Il poursuit en disant que « *l'intelligence artificielle peut favoriser la liberté d'expression – ou l'étouffer, [que] les biais algorithmiques, les mensonges purs et simples et les discours de haine sont autant de mines disséminées sur l'autoroute de l'information. Pour les désamorcer, rien de tel que des informations factuellement exactes et vérifiables.* »

Questions des journalistes

Radio Centrafricaine (Jean-Claude Andjizekane)

- Ma question est par rapport à l'intégration des 3R et de l'UPC dans l'APPR, je me demande si les poursuites à l'encontre des éléments des deux groupes qui ont commis des crimes seront abandonnées ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci pour votre question. Cette question relève de la justice qui, vous le savez, ici, en République centrafricaine, comme dans l'ensemble des pays où l'État de droit prévaut, est donc une justice indépendante. Mais nous ne connaissons pas les modalités encore pratiques de la mise en œuvre de cet accord et nous n'avons pas d'informations. En tout cas, je n'ai pas d'informations en ma possession à ce sujet.

Le Citoyen (Odilon Koulaka)

- Merci beaucoup. C'est par rapport à cet accord de cessez-le-feu, la MINUSCA est le facilitateur de l'Accord de 2019. C'est déjà la deuxième fois que le Gouvernement, les groupes armés, signent cet accord. Les engagements ne sont pas toujours respectés, par rapport aux groupes armés qui continuent à commettre des exactions sur les populations civiles. Mais au niveau de la MINUSCA, vous croyez que cet accord, le deuxième accord de cessez-le-feu-là, va aboutir à la paix ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUSCA, Mme Rugwabiza, salue la décision des dirigeants des groupes 3R et UPC de réintégrer cet Accord. Vous le savez, le soutien à cet Accord, et vous l'avez souligné vous-même, nous sommes facilitateurs pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix, cela est l'une des tâches prioritaires de notre mandat. Aujourd'hui, laissons une chance à la paix et croyons les décisions qui ont été prises par les dirigeants des deux groupes armés qui ont abouti à la signature de ces accords de paix, car nous savons que c'est un pas important pour la stabilisation et le développement de ce pays. Donc oui, aujourd'hui, nous voulons croire en la réussite de cet Accord et nous ferons,

si nous si on nous le demande et quand on nous le demandera, nous serons évidemment disponibles pour accompagner la mise en œuvre pratique, la mise en œuvre des modalités pratiques de cet Accord.

Questions des journalistes

LANOCA (Aubin Manassé Ndata)

- Juste une question par rapport à la célébration de la Journée mondiale de la presse, on aimerait savoir ce que la MINUSCA prévoit pour accompagner les professionnels de médias locaux à pouvoir célébrer cette journée au moment où le discours de haine amplifie le paysage médiatique au niveau du pays et aussi des actions qui pourraient éventuellement renforcer la riposte à ce phénomène et à bien célébrer cette journée. Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci. Je crois que la MINUSCA accompagne tous les jours de l'année, et non pas seulement la Journée de la liberté de la presse, les journalistes. La preuve, vous êtes ici chaque semaine dans ce rendez-vous hebdomadaire où nous partageons avec vous toutes les informations qui sont à notre disposition. Nous facilitons, lorsque cela est possible, vos déplacements sur le terrain. Nous organisons régulièrement des ateliers, des cafés de presse, des sensibilisations. Donc, je pense que le travail de soutien de la MINUSCA aux médias centrafricains et à la lutte contre la désinformation est un travail de tous les jours. Mais évidemment, et c'est le but de la célébration des journées commémoratives, ce sont des piqûres de rappel pour rappeler à tout le monde combien il est important, évidemment, de lutter contre la désinformation et de vérifier, justement, les sources et de veiller à ne pas véhiculer des informations fausses ou des rumeurs.

Questions des journalistes

RJDH (Guy Florentin Outiama)

- La semaine dernière, mon confrère du RJDH avait posé une question concernant les violations des droits de l'homme dans la zone de Yaloké. La MINUSCA avait répondu soi-disant que le service des droits de l'homme de la MINUSCA est en train d'approfondir les enquêtes. Où en sommes-nous en ce moment ?
- Et en deux, dernièrement, on a appris qu'il y a question d'insécurité vers Batangafo. Qu'est-ce qu'on peut savoir précisément de cette situation car d'après les informations recueillies auprès de la population, on nous dit que ces malfrats viennent le plus souvent de la République du Tchad ? Qu'est-ce qu'on peut savoir exactement de cette information ? Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci. Concernant votre première question, vous le savez, je crois qu'on l'a souvent expliqué, la méthodologie de nos collègues des droits de l'homme est une méthodologie très précise et qui prend du temps car nos collègues vérifient, revérifient et revérifient, recoupent les informations et les témoignages qu'ils reçoivent. Donc aujourd'hui, une semaine après votre première question, il est encore beaucoup trop tôt pour pouvoir y répondre, car une fois encore, le processus pour pouvoir apporter des informations fiables et vérifiées prend du temps sans compter que chaque rapport de nos collègues des droits de l'homme est également partagé avec les autorités de ce pays avant d'être publié. Donc, ne vous inquiétez pas, nous vous informerons le moment venu.

Votre deuxième question concerne des questions d'insécurité. Je voulais vous dire que quand même, il a été constaté, en tout cas pour la semaine écoulée, d'après ce que nos collègues sur le terrain, la Force et la police [de la MINUSCA] nous rapportent, que les incidents ont sensiblement diminué à la fois à l'est, au centre et à l'ouest du pays. Il y a plusieurs raisons pour expliquer ça. Je vais donner plusieurs exemples. Dans le secteur à l'est du pays, la MINUSCA continue à renforcer le déploiement de ses effectifs à Zémio. Donc ça, c'est quelque chose qui se fait. Plus au nord et à la frontière avec le Soudan, la MINUSCA renforce sa base temporaire à Am-Dafock et facilite également aussi le déploiement d'éléments des FACA supplémentaires à Am-Dafock.

Dans la région de la Yadé, la Force, comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, est présente à Bozoum, à Ndim mais le sera bientôt également à Ngoutéré, une fois que le pont qui permet d'y accéder sera réhabilité, c'est vraiment maintenant une question de jours. La remise en état de dix ponts dans la région permet à la Force de la MINUSCA des patrouilles dans un rayon de 20 kilomètres.

Tous ces éléments, plus l'événement clé qui a marqué la vie centrafricaine depuis la semaine dernière, qui est donc la décision du retour dans l'Accord de ces deux groupes armés, contribue à une amélioration de la situation sécuritaire dans le pays. Nous ne nions pas qu'il y ait encore des incidents ça et là, mais nous observons des tendances qui sont plutôt encourageantes. Mais maintenant, il faut maintenir ce cap et consolider tous ces acquis. Et c'est évidemment le travail de la MINUSCA en soutien au Gouvernement centrafricain.

Questions des journalistes

Oubangui Médias (Anderson)

- En parlant de la sécurité des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, quelle stratégie vous allez mettre en place pour garantir la sécurité dont vous avez fait mention ? Parce qu'aujourd'hui, dans les maisons carcérales, la condition de vie des détenus reste précaire.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Donc, j'ai fait allusion dans mon propos liminaire à la santé et non pas à la sécurité, peut-être que ma langue a fourché, mais en tout cas, il s'agissait de dire que les Ministères de la justice et de la santé publique avaient signé un arrêté conjoint établissant un comité interministériel mixte sur la santé des détenus, la santé. Et donc, c'est une avancée majeure dans la mise en œuvre de la politique nationale de santé des détenus qui avait été adoptée en 2019 grâce à un plaidoyer soutenu et à l'engagement technique de la MINUSCA.

Vous le savez, la MINUSCA est ici en soutien, donc nous n'avons pas notre propre stratégie. Ce sont les autorités centrafricaines, et là, en l'occurrence, les Ministères de la justice et de la santé publique qui ont leur propre stratégie pour assurer la santé des détenus de façon à ce que les détenus soient soignés en harmonie avec les normes internationales, mais, évidemment, la MINUSCA va poursuivre son soutien technique pour assurer l'opérationnalisation de ce comité mixte, donc faire en sorte que ce comité chargé de la santé fonctionne, qu'il ait les moyens de fonctionner et, à terme, donc, renforcer la pérennité du secteur de la santé carcérale. Comme souvent, nous apportons un soutien technique afin que les structures nationales en charge de la mise en œuvre d'une activité A, B, C ou D aient tous les moyens nécessaires pour pouvoir accomplir leurs tâches dans les meilleures conditions possibles et pour obtenir des résultats.

Questions des journalistes

RJDH (Guy Florentin Outiama)

- Je reviens une fois de plus pour rebondir sur la question de mon confrère. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on peut savoir que la question de la santé des détenus cherche à s'améliorer. Mais il y a une situation un peu pertinente, la question de la prise en charge, question de produits, surtout question de médicament. On a sillonné les maisons carcérales, on a vu qu'il est bien vrai que ce système-là est pris en compte. Mais parfois, dans les pharmacies, on ne peut que trouver le paracétamol, des produits qui n'ont même pas la capacité de soigner ces détenus. Que peut faire exactement la MINUSCA en tant que partenaire afin d'augmenter ou alors donner des produits de qualité dans ces maisons carcérales afin de prendre en charge la santé des détenus comme il est prévu ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Dans notre soutien à la justice et notamment à l'administration pénitentiaire, nous sommes centrés sur la formation des agents pénitentiaires et sur le soutien ensuite pour l'exercice de leur travail quotidien. Vous savez, notre mandat nous est donné par le Conseil de sécurité et il est bien précis. On nous demande de construire les capacités, de renforcer les capacités nationales pour pouvoir avoir un état de droit fonctionnel. Notre mandat ne

nous demande pas de faire fonctionner les prisons et de s'assurer que tous les détenus reçoivent les médicaments appropriés. Mais comme je l'ai dit, nous intervenons en amont, c'est-à-dire que nous chapeautons, nous avons fait un plaidoyer pour qu'il existe une politique de santé, pour qu'il y ait une véritable sensibilisation au besoin de s'intéresser à la santé des détenus. Et évidemment, une fois ou l'autre, nous avons sur les fonds de contingents ou suite à des initiatives, nous pouvons faire des dons, ce qui arrive assez fréquemment, de vêtements, etc, nous le faisons. Mais nous intervenons à un niveau politique, à un niveau de soutien politique. Et une fois encore, toutes nos activités dérivent du mandat qui nous est donné par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Questions des journalistes

LANOCA (Aubin Manassé Ndata)

Je reviens sur la question de sécurité sur ce qui concerne la zone de Ndélé. Il y a les commerçants, les usagers qui font l'axe Ndélé pour aller vers Birao, qui se plaignent beaucoup sur la question des situations de sécurité. Est-ce que la MINUSCA continue toujours les patrouilles sur cet axe pour que toutes les populations qui sont dans cette zone, leur sécurité soit assurée, dans la libre circulation des biens ou des personnes parce qu'ils se plaignaient vis-à-vis des groupes armés qui interceptent souvent ces commerçant et puis les mettent en situation de sérieuse difficulté ? Donc, est-ce que la MINUSCA continue toujours à regarder ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Oui, la MINUSCA continue ses patrouilles à longue portée et ses patrouilles de façon régulière, mais vous le savez, parfois ces patrouilles ne peuvent pas être menées à bien comme nous le souhaiterions en raison de la dégradation des routes, des pistes. Mais évidemment, nous continuons nos patrouilles sur ces axes-là, en soutien, une fois encore, la garantie de la sécurité revient en premier lieu aux Forces armées centrafricaines et nous sommes là en soutien. C'est quelque chose qu'il faut quand même ne jamais perdre de vue, notre mandat est un mandat de soutien à la fois au Gouvernement, mais aussi aux Forces armées centrafricaines.

Questions des journalistes

Radio Voix de la Femme (Lisa Mireille Solobangué)

- À quelques mois des élections locales qui se pointent à l'horizon, qu'est-ce que la MINUSCA a prévu de faire pour la participation massive des femmes dans ce processus électoral ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Comme vous le savez, lors de la période de révision du fichier électoral, nous avons été très actifs afin d'encourager la participation des femmes et surtout pour les femmes, mais aussi toutes les autres communautés vulnérables ou les personnes qui habitaient loin, etc., et qui étaient dépourvues de papiers d'identité. La MINUSCA, avec notre agence sœur d'ONU Femmes, nous avons mis en place un projet qui permettait aux chefs de villages, aux chefs religieux, de pouvoir attester de l'identité d'une personne, ce qui permettait ainsi aux personnes dépourvues de pièces d'identité de pouvoir s'enregistrer sur le fichier électoral. L'autorité nationale des élections n'a pas encore publié la liste électorale révisée, mais une fois que ce sera fait, on va pouvoir voir quelle est la proportion des femmes dans cette liste et on espère tous que nos efforts auront porté leurs fruits. Je peux aussi vous dire que maintenant, nous poursuivons. L'étape actuelle, c'est d'organiser des formations pour les candidates, les femmes qui souhaiteraient se porter candidates pour les prochaines élections, que ce soient les élections locales ou que ce soient les élections présidentielle ou législatives. Et par exemple, jeudi dernier, à Sibut, dans la préfecture de Kémo et le 25 avril, dans la préfecture de l'Ouha-Fafa, nous avons donc soutenu l'organisation d'un atelier de deux jours qui était organisé par le Réseau des femmes leaders africaines, justement pour renforcer les capacités des candidates potentielles aux élections locales. Et dans ces deux localités, 120 femmes ont participé à ces ateliers. Et cela, ce sont des opérations que nous allons continuer à soutenir et qui vont se répéter dans les mois à venir.

Donc, je crois que la Représentante spéciale du Secrétaire général, Cheffe de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, l'a souvent répété, la participation des femmes, vraiment, nous tient à cœur et on sait aussi combien la présence

des femmes dans les processus de paix est cruciale et capitale et est la garantie de meilleures chances de succès pour l'aboutissement et pour la mise en œuvre de ces processus et de ces accords de paix.

Questions des journalistes

RJDH (Guy Florentin Outiama)

- Aujourd'hui, on sait partout que la MINUSCA est le partenaire qui cherche le plus souvent à régler les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs concernant une question de transhumance apaisée. Mais quelque part, comme si tout ce que la MINUSCA est en train de faire ne produit vraiment pas d'impact positif. Je peux tout de suite parler de la zone de Paoua et ses environs dont jusqu'aujourd'hui, il y a des conflits. Les conflits continuent entre les agriculteurs et les éleveurs, concernant la question de transhumance. Que peut faire la MINUSCA afin que tout ce qu'elle est en train de faire ait vraiment d'impact positif pour la population ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci. Je crois qu'on a souvent répondu à cette question et là, vous voyez, je m'attendais un petit peu à ce que vous me posiez cette question. J'ai recensé, je ne vais pas aller dans le détail mais je vais en donner quelques-uns, rien que la semaine dernière, six initiatives qui ont été portées à ma connaissance, il y en a peut-être plus, menées par la MINUSCA avec ses partenaires, parce qu'une fois encore, ce que nous faisons pour une transhumance apaisée et prospère, se fait en étroite coordination et en collaboration avec les autorités nationales et locales. Donc, plus de six initiatives la semaine dernière pour pouvoir désamorcer des conflits, sensibiliser. Donc, évidemment, vous, vous voyez, et on ne le cache pas, et on a dit que ça allait prendre du temps, et en plus on sait que nous étions dans la période de la saison sèche qui est toujours beaucoup plus propice aux incidents liés à la transhumance, il y a encore des incidents.

Vous, vous voyez les incidents qui sont intervenus, mais moi, j'ai envie de voir ceux qui ont pu être évités grâce à toutes ces discussions. Vous voyez, par exemple, vendredi dernier, le groupe de travail sur la transhumance de la préfecture de la Mambéré-Kadeï à Berberati, a été redynamisé. Ce groupe ne se réunissait plus, et donc la MINUSCA, mais aussi la Direction régionale de l'Élevage, le Gouverneur, le Sous-Préfet, le Maire, tous les services de l'État, la FNEC, etc., ont participé à cette réunion pour pouvoir redynamiser ce groupe qui, en fait, ne travaillait plus depuis deux ans. Donc, c'est un exemple.

J'ai aussi un autre exemple, j'en ai plein... Donc, j'ai aussi un exemple à Kaga-Bandoro, à Pembi-Kassaï, où le mardi 22 avril, la MINUSCA a organisé une séance de sensibilisation afin de renforcer la coexistence pacifique et prévenir les conflits liés à la transhumance, avec la participation de 215 personnes, dont 85 femmes, qui ont rappelé les défis qui sont rencontrés, que nous connaissons tous : évidemment les menaces armées, la destruction des champs, la présence d'éleveurs à proximité des villages, les menaces contre les chasseurs, l'absence de couloir de transhumance. À cet endroit-là, il a été également fait mention du vol de ruches, etc. Et des recommandations ont été formulées lors de cette séance de sensibilisation pour délimiter des couloirs de transhumance. Le 22 avril, toujours, la MINUSCA a formé dix membres du comité de gestion des conflits liés à la transhumance dans le village de Belé à l'est de Markounda. Donc, la MINUSCA a souligné la nécessité d'un engagement fort du comité de transhumance. Voilà j'ai des exemples similaires à Bolio, etc. etc.

Vous le voyez, nous sommes très actifs sur le terrain mais c'est un processus, il faut une appropriation. Et je crois que le séminaire de haut niveau qui s'est tenu l'année dernière ici à Bangui a permis cette appropriation au niveau national. Ensuite, il y a eu des séminaires au niveau des préfectures, au niveau des sous-préfectures et ça continue en cascade. Il y a cette sensibilisation et surtout cette volonté de pouvoir dialoguer, de se mettre autour d'une table et d'essayer de résoudre les problèmes de manière pacifique. Une fois encore, le pays est grand et ça va prendre du temps parce que la transhumance est une pratique ancestrale et les choses ne vont pas se résoudre comme ça par magie du jour au lendemain. Mais en tout cas, nous œuvrons afin que la transhumance, comme cela a été le souhait l'année dernière lorsque le séminaire de haut niveau avait été lancé, redevienne une source de paix et surtout de prospérité pour ce pays. Donc, des initiatives sont prises, une fois encore, au quotidien par nos collègues sur le terrain. Et grâce à ces initiatives, beaucoup d'incidents ont pu être évités, sans cacher qu'ils en existent encore.

Questions des journalistes

Kolokoto (Majesté Melchisédech Madjakoua)

- J'aimerais justement poser une question par rapport à un accord de cessez-le-feu que le Gouvernement avait signé le 19 avril dernier avec les groupes rebelles de 3R et de l'UPC. J'aimerais justement savoir quelle est ou quelle sera la part de la MINUSCA dans la mise en œuvre de cet accord de cessez-le-feu. Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci. Comme je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUSCA a salué le retour dans l'Accord des groupes 3R et UPC. La MINUSCA est facilitateur et dans le mandat qui lui est donné par le Conseil de sécurité, il est bien indiqué que la MINUSCA soutient la mise en œuvre de l'Accord de paix et facilite la mise en œuvre de toutes les initiatives de paix. Là, nous attendons les modalités pratiques de cet accord, de ces deux accords d'ailleurs. Et évidemment, nous sommes disponibles pour pouvoir accompagner le Gouvernement centrafricain dans la mise en œuvre effective de ces accords, conformément au mandat qui nous est donné. Mais au moment où je vous parle, les modalités pratiques ne sont pas encore connues, donc on en saura sans doute un petit peu plus dans les jours ou dans la semaine qui viennent. Mais en tout cas, nous sommes disponibles et notre rôle est celui de faciliter la mise en œuvre de cet accord de paix. C'est une des raisons d'être de la Mission ici, c'est de ramener ce pays à la paix.

Questions des journalistes

LANOCA (Aubin Manassé Ndata)

- Merci. Je vais rebondir sur cet accord qui a été signé entre le Gouvernement. Généralement, il y a beaucoup d'accords qui se signent et ces groupes armés sont les premiers à pouvoir sortir de ces cadres-là, à commettre des exactions. Vu par rapport à la position de la MINUSCA, est-ce que la MINUSCA prendra une disposition pour pouvoir, au cas où ces groupes armés vont sortir officiellement de cet Accord et ils seront prêts peut-être à poser des actes de bravoure, pour [inaudible] parce que l'expérience a montré que lorsque l'APPR a été signé, les groupes armés ont bien signé, 14, il y a d'autres qui ont décidé de sortir de ce groupe et ils continuent toujours à commettre des exactions ? Et au fur et à mesure, les choses ont évolué, et du coup, des résultats de manière perceptive ne sont pas encore bien perçus. Vu la présence de la MINUSCA dans la médiation de ce processus-là, est-ce que le MINUSCA compte vraiment prendre une position pour que les choses qui ont évolué puissent être au bénéfice de la protection de la population et aussi du côté du Gouvernement pour qu'il y ait vraiment une vigilance éveillée dans ce sens-là, j'aimerais avoir votre position par rapport à cela.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci. Une fois encore, notre camp, c'est celui de la paix. Nous mettons tout en œuvre pour que la paix soit préservée et que ces accords soient respectés en aidant à la mise en œuvre de ces accords. Comme je l'ai dit, il y a ces accords qui sont signés, retour à la sécurité et ensuite, il faut consolider et éviter que les groupes armés, que les personnes ne soient tentées de retourner et de reprendre les armes. Comment on fait ? On leur donne des perspectives, on leur offre des perspectives d'avenir. Ça, ça fait partie des projets et des programmes qui sont mis en œuvre par la MINUSCA, mais pas que par nous. Mais je pense, par exemple, à notre programme CVR, de réduction de la violence communautaire, où on offre des perspectives, en formant des personnes vulnérables ou qui seraient tentées de rejoindre un jour des groupes armés. Ce programme ne s'adresse pas aux ex-combattants, pas de confusion. Et aussi tout le travail que nous faisons sur l'accès avec la réhabilitation des routes, des ponts, etc., c'est permettre aux Centrafricaines et aux Centrafricains de pouvoir avoir accès, se déplacer et donc d'avoir accès aux services sociaux de base, d'avoir accès à l'école pour les enfants, etc. Il y a tout ce travail d'accompagnement qui fait, qu'à terme, plus personne ne devrait être tenté de rejoindre un groupe armé. Il y a aussi l'extension de l'autorité de l'État, tout ce que nous faisons par rapport à la construction de mairies, de préfectures, de gendarmeries, etc. et en facilitant aussi le déploiement des fonctionnaires sur le terrain, afin que, dans chaque localité, les Centrafricaines et les Centrafricains aient des interlocuteurs. Donc une fois encore, on

est pour le camp de la paix et le retour à une vie normale. Et toutes les activités que nous mettons en œuvre, en accompagnement, vont dans ce sens-là, faire en sorte qu'il n'y ait pas de tentation et faire en sorte que tout le monde regarde dans la même direction qui est celle de : « On tourne la page et on va vers le développement ».

L'heure est venue de clore cette conférence de presse. Merci à tous pour votre participation. Je vous retrouve mercredi prochain.

Je vous rappelle que vous pouvez retrouver en temps réel toutes les informations de la MINUSCA sur le site [web de la Mission](#), sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#) et [Instagram](#). Vous pouvez aussi rejoindre notre chaîne WhatsApp.